



ANNOIRE

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

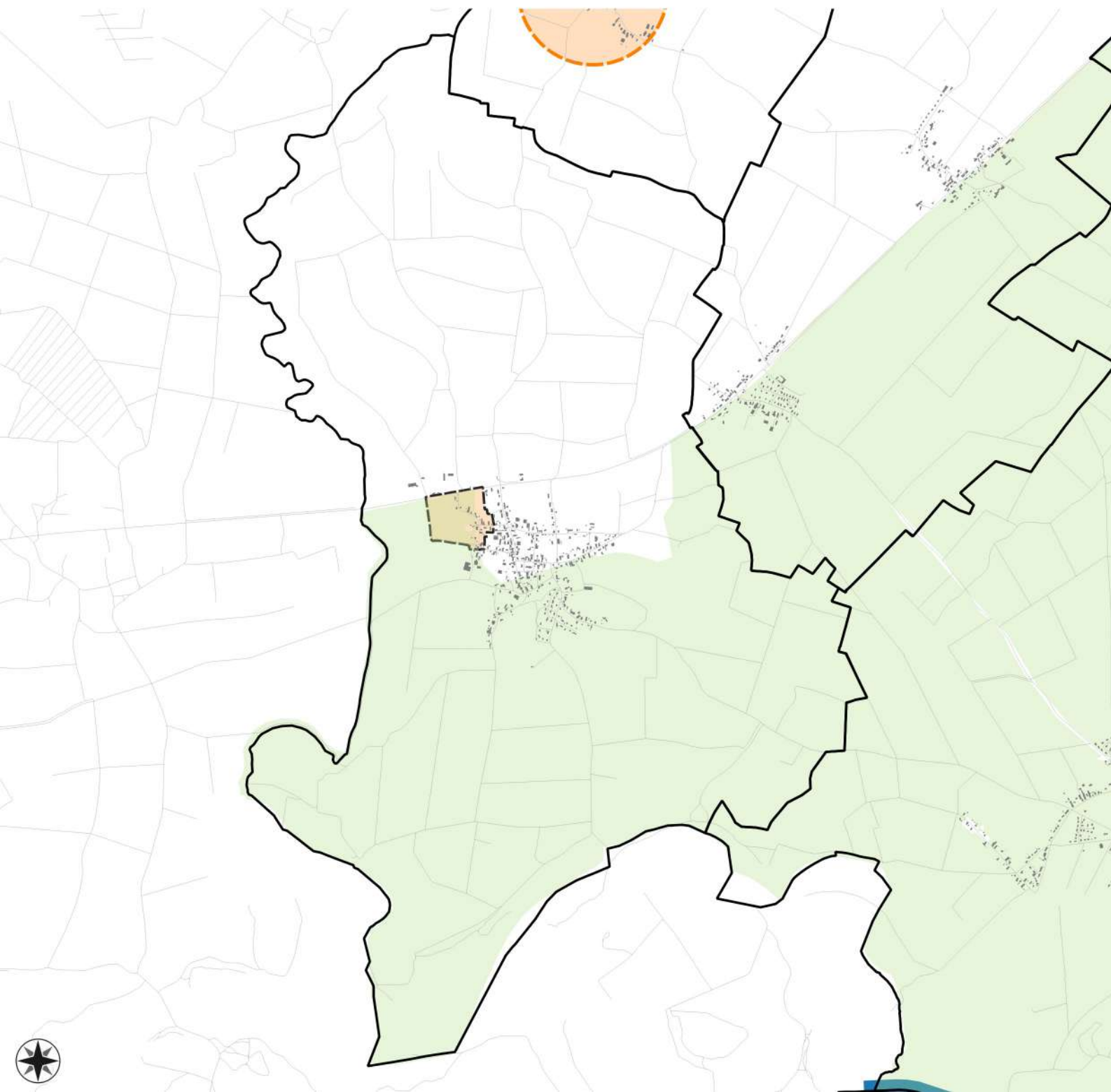
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

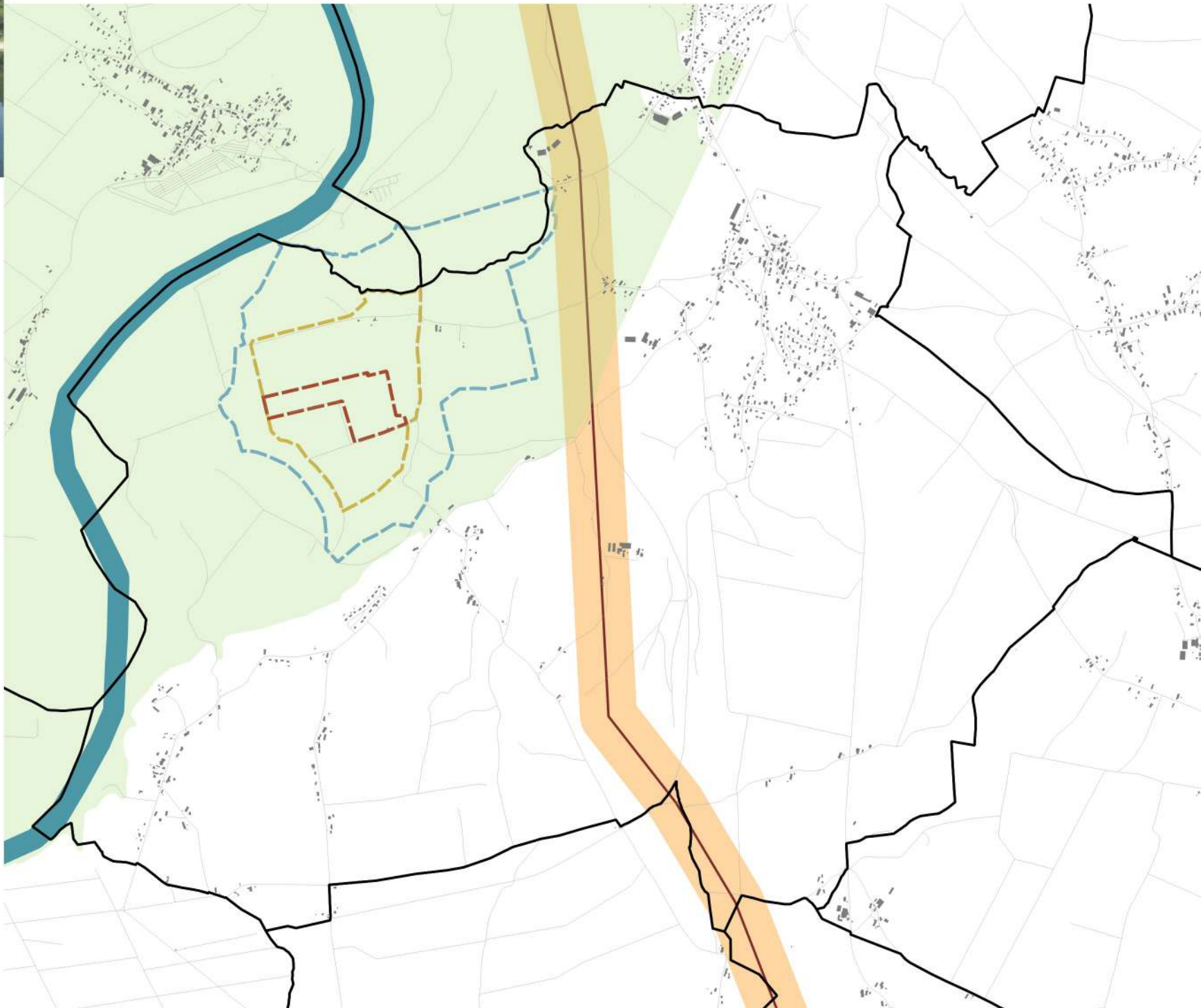
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

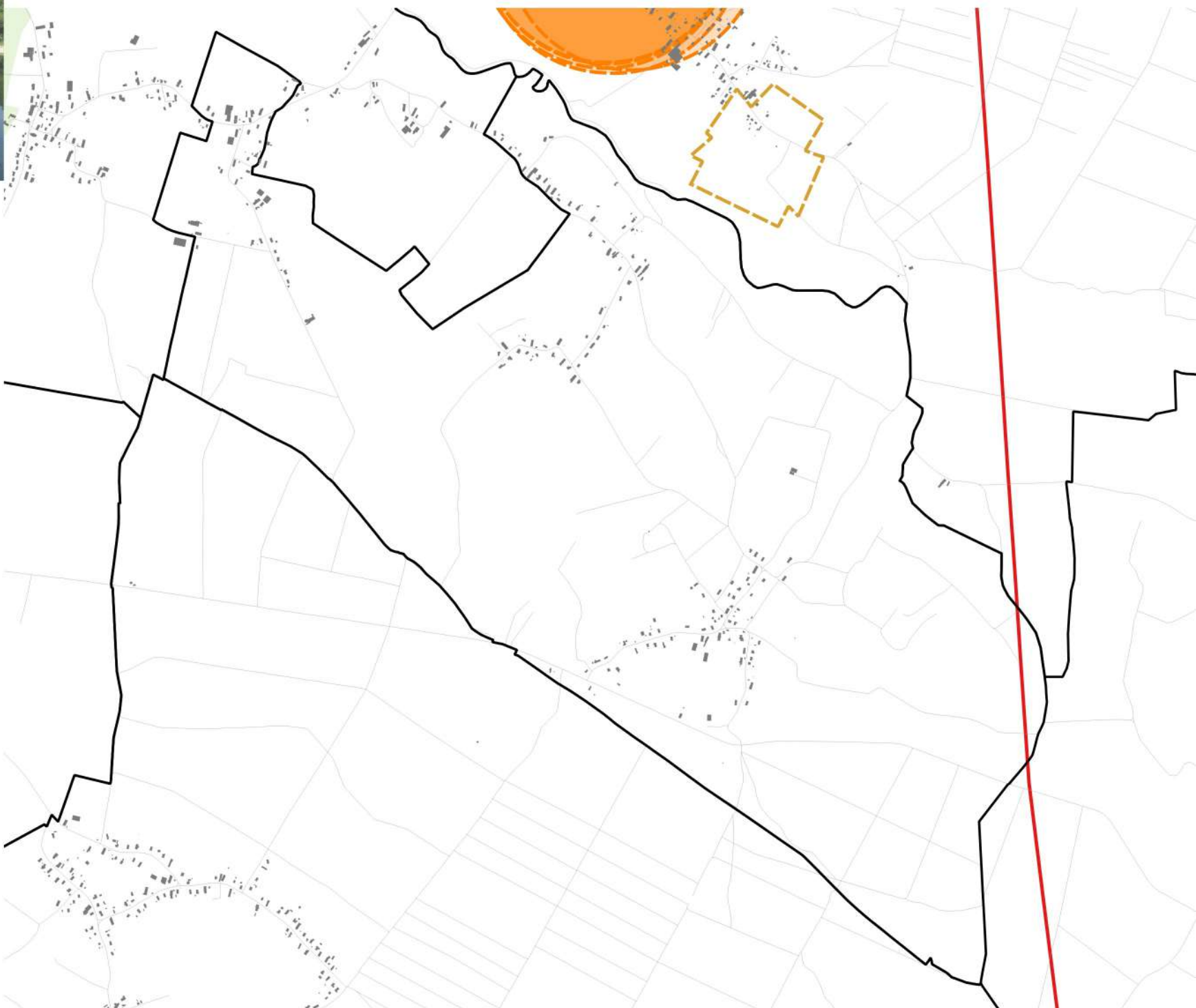
Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





BALAISEAUX



Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000



BRETENIERES

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





CHAINÉE DES COUPIS

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

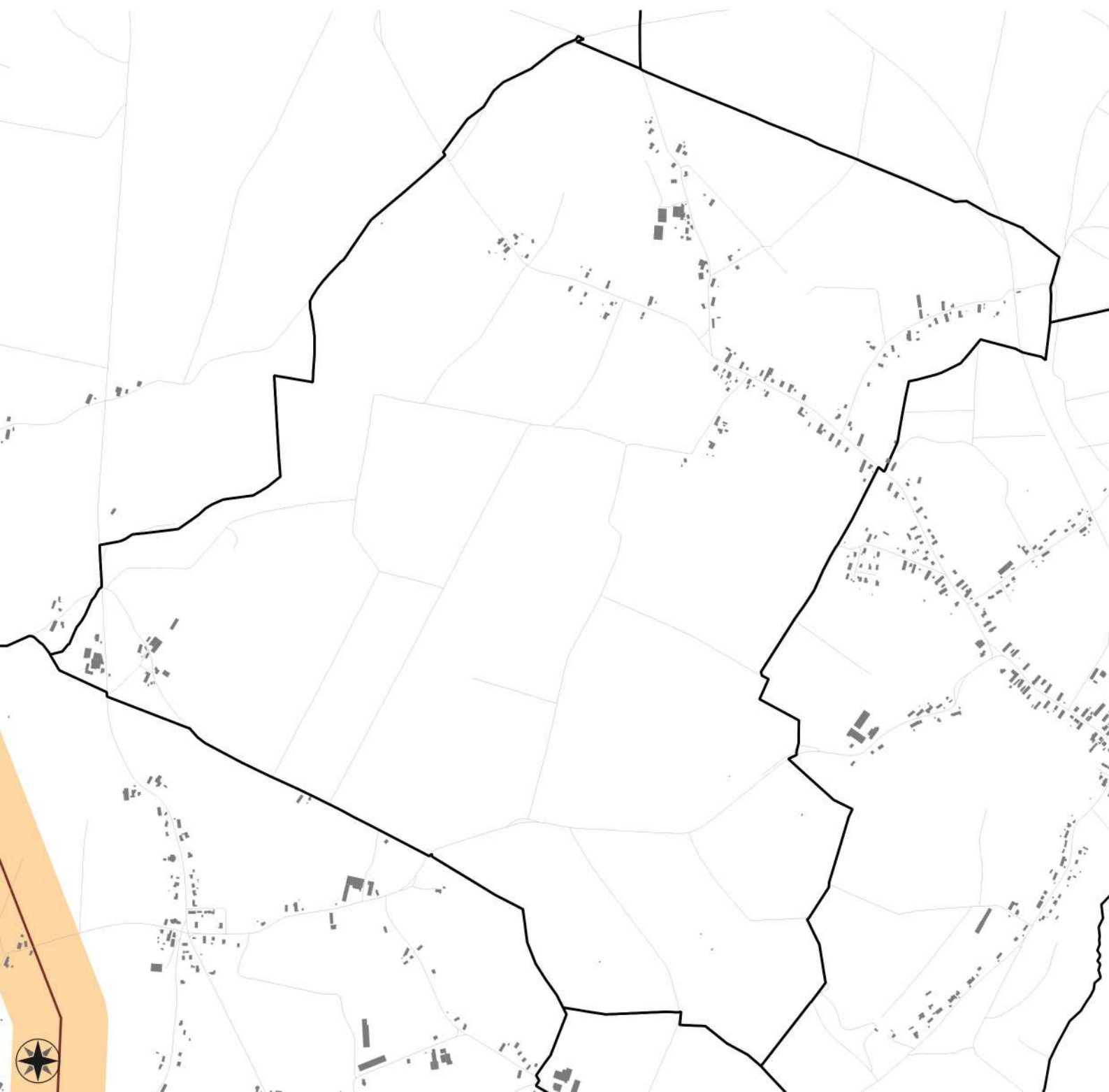
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





CHAUSSIN

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

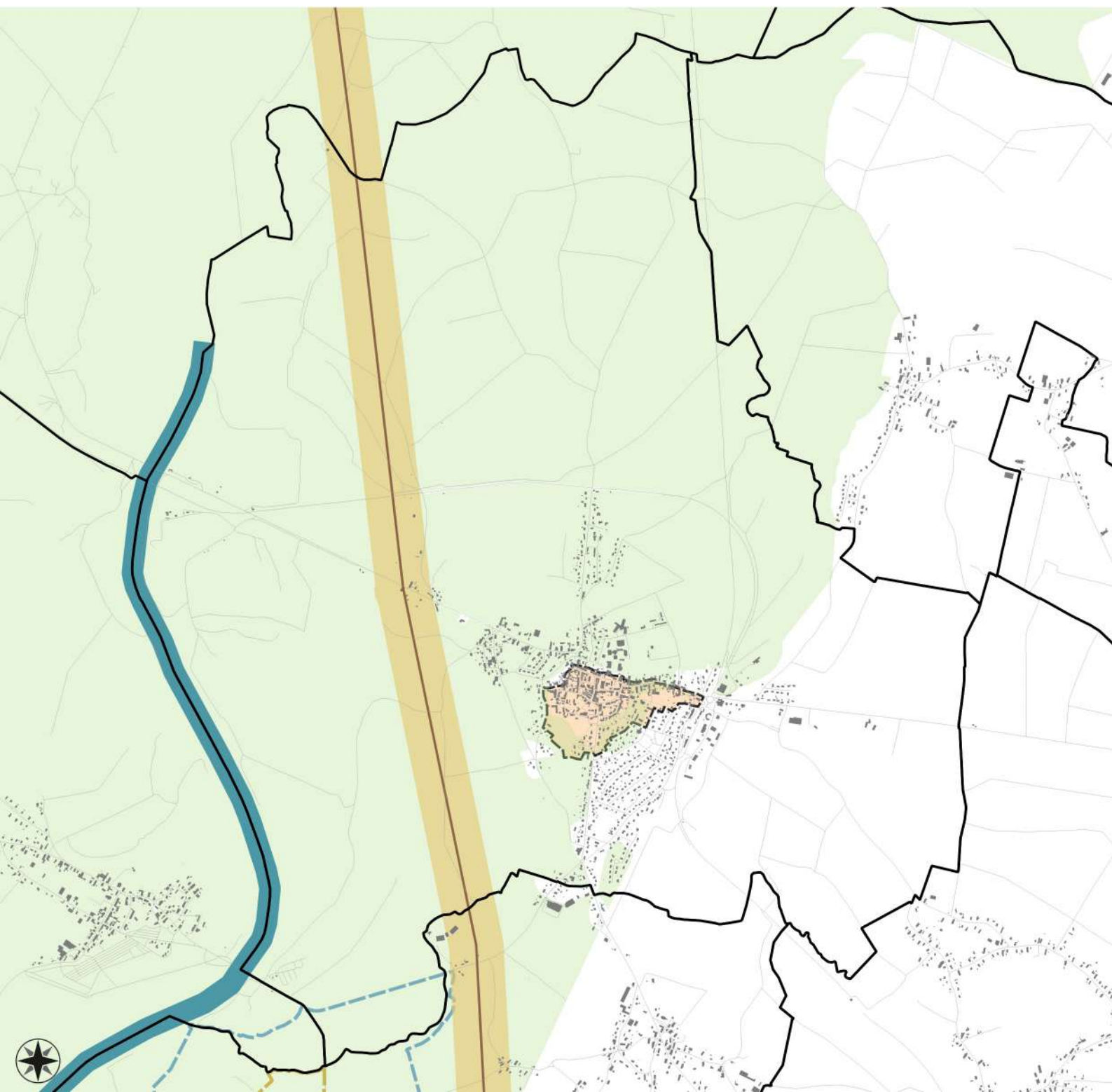
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





CHEMIN

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

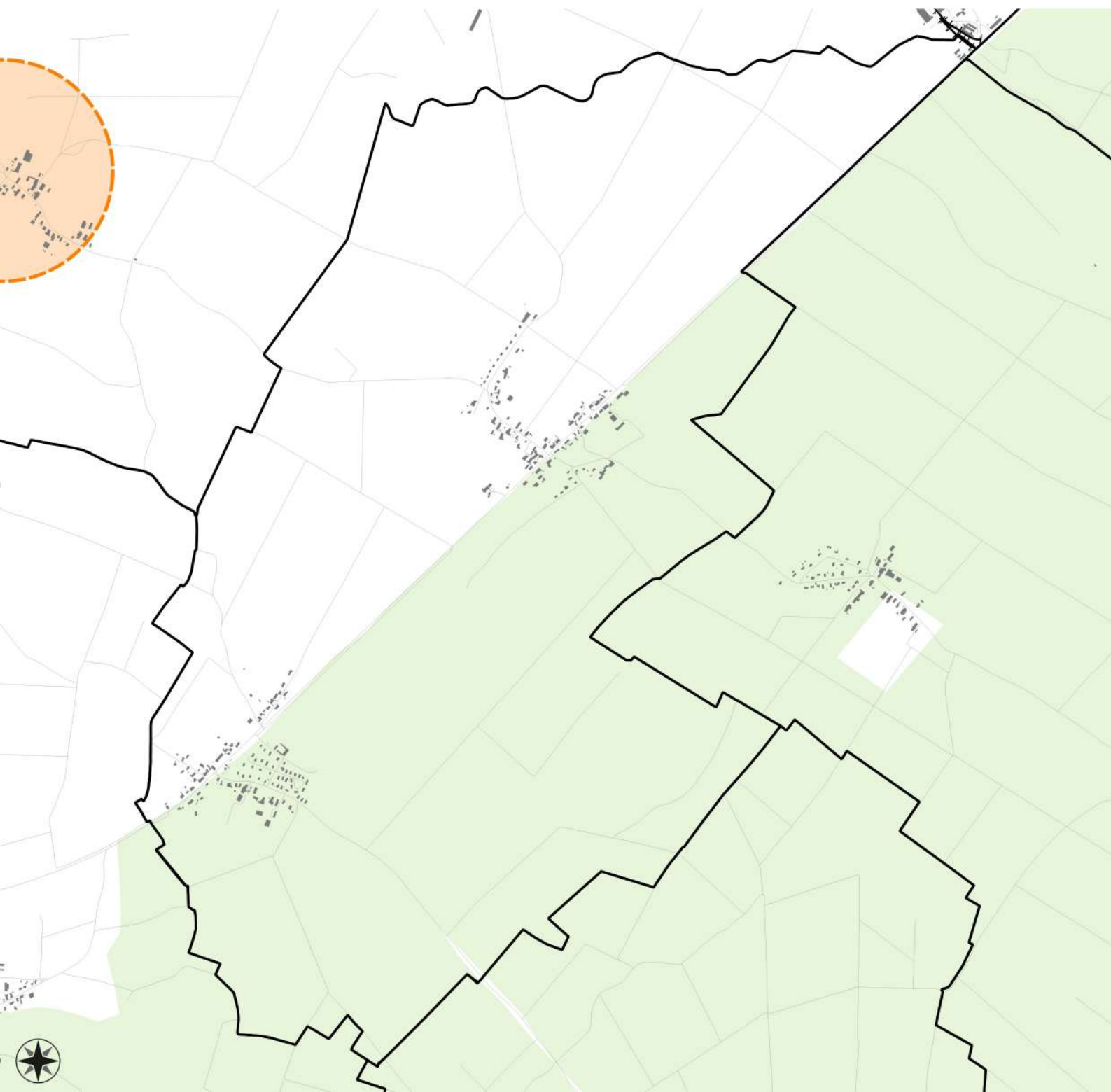
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





CHENE-BERNARD



Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

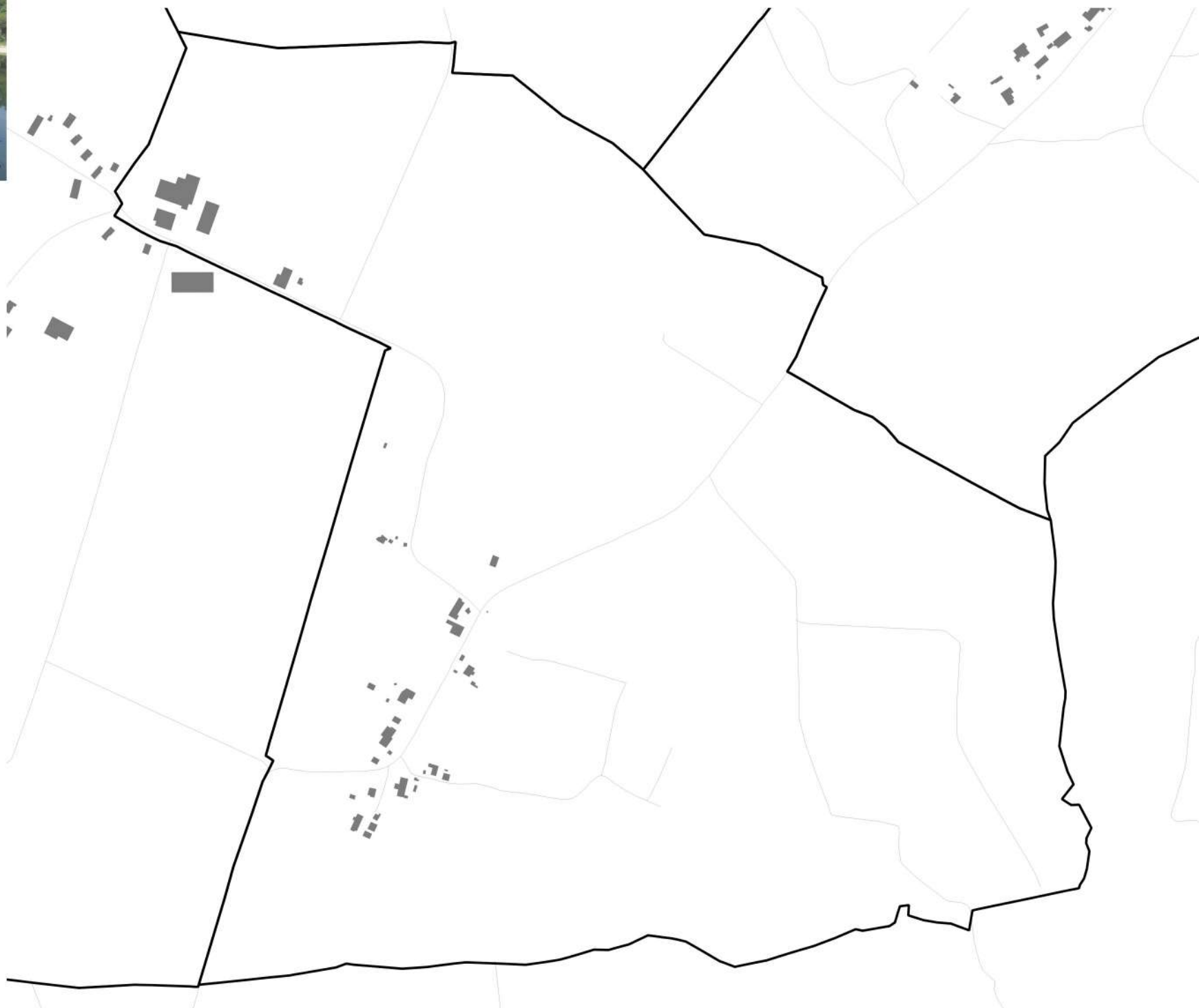
-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000



CHENE-BERNARD



Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périètre de protection immédiate
-  Périètre de protection rapprochée
-  Périètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

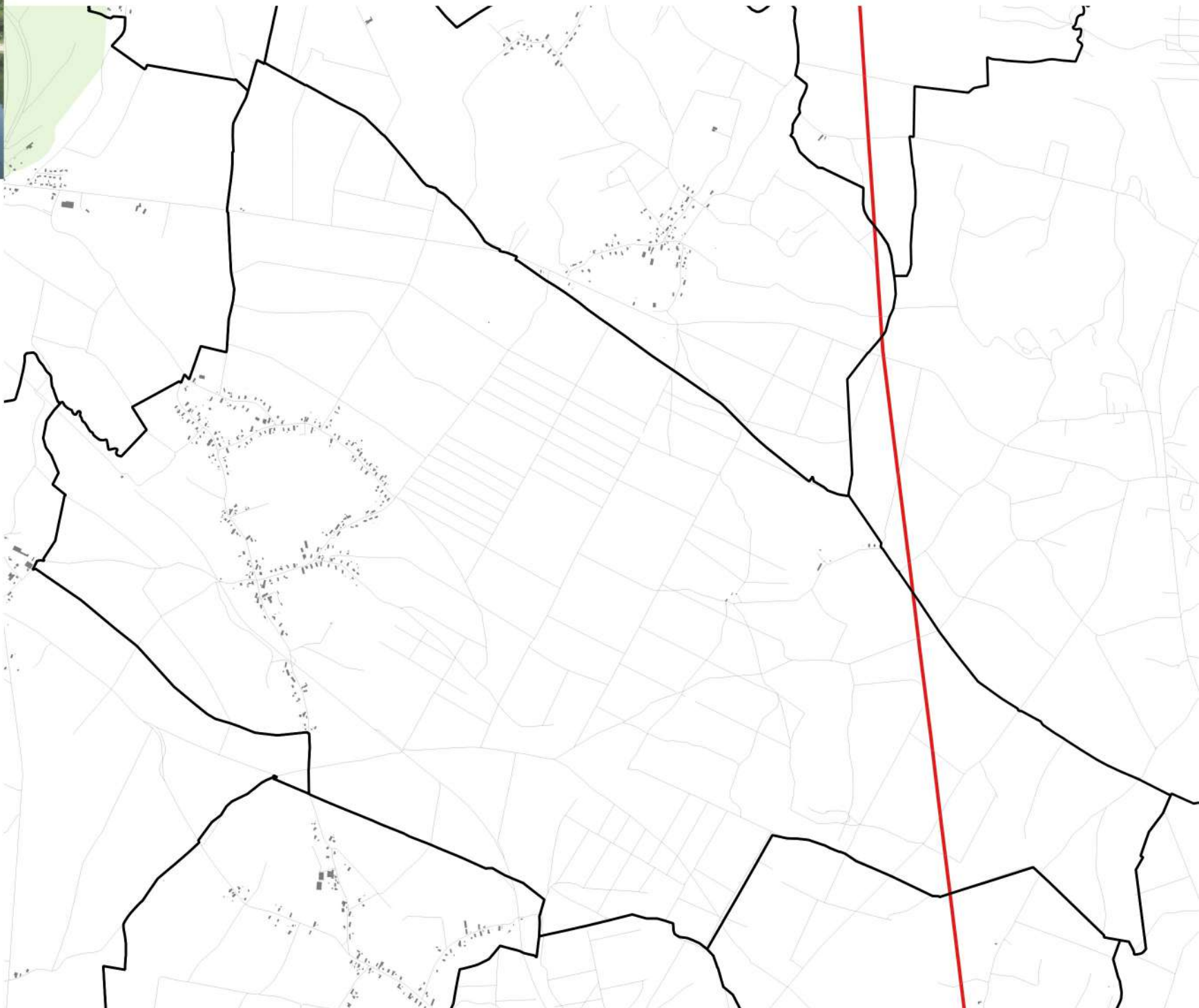
-  Périètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000



GATEY



Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

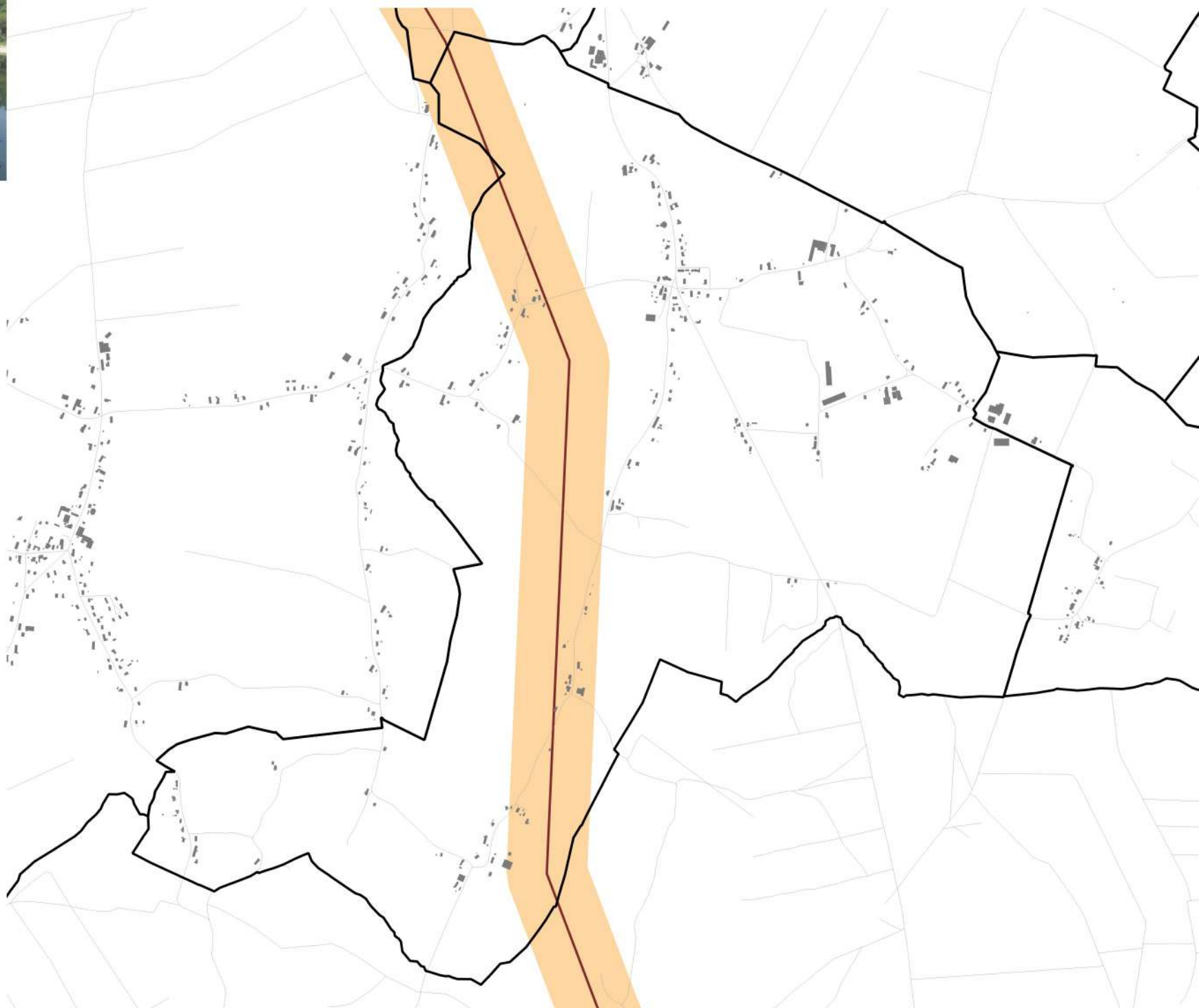
-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000



LES ESSARDS TAIGNEVAUX



Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000



LES HAYS

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

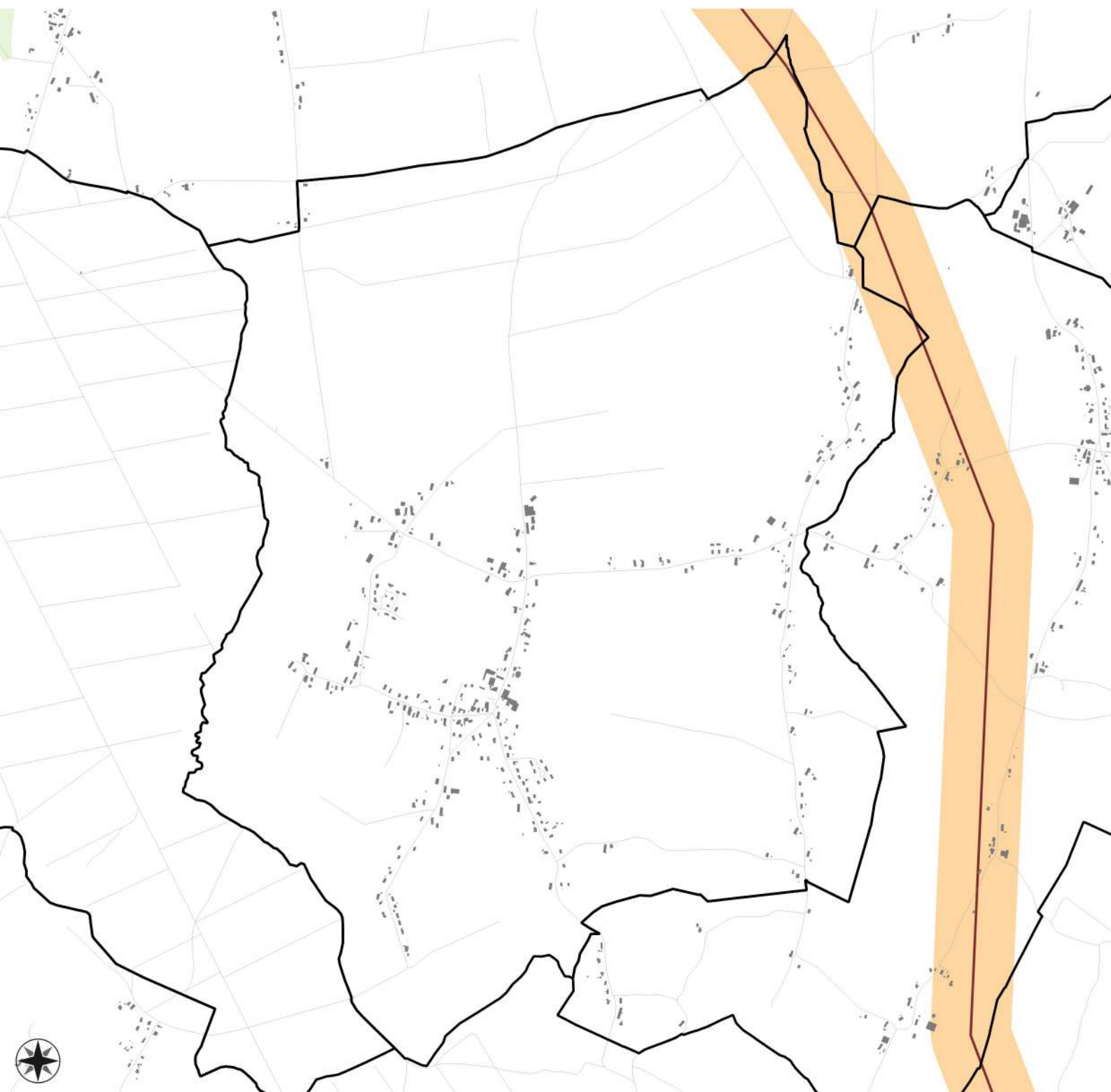
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





LONGWY-SUR-LE-DOUBS

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

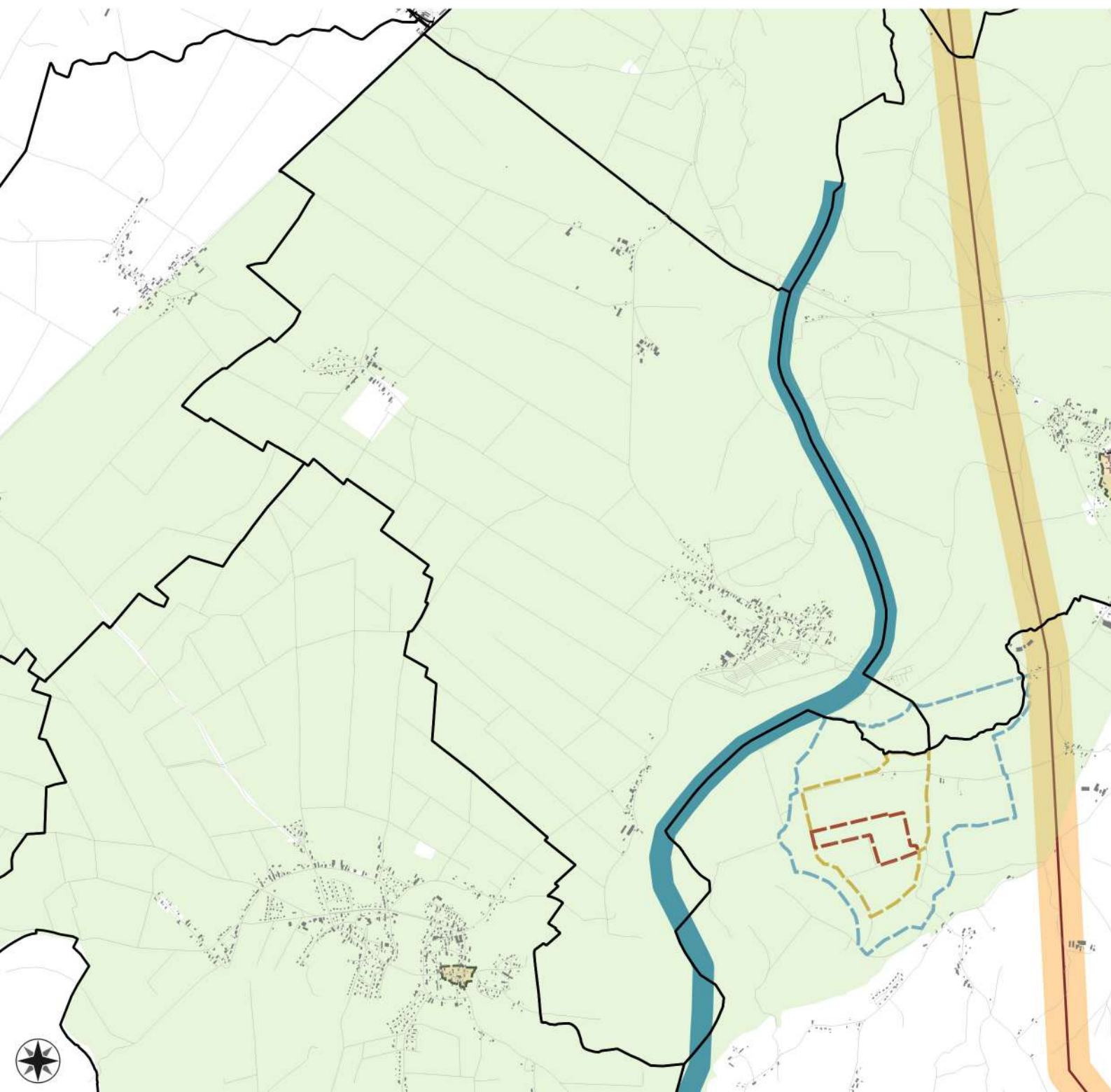
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

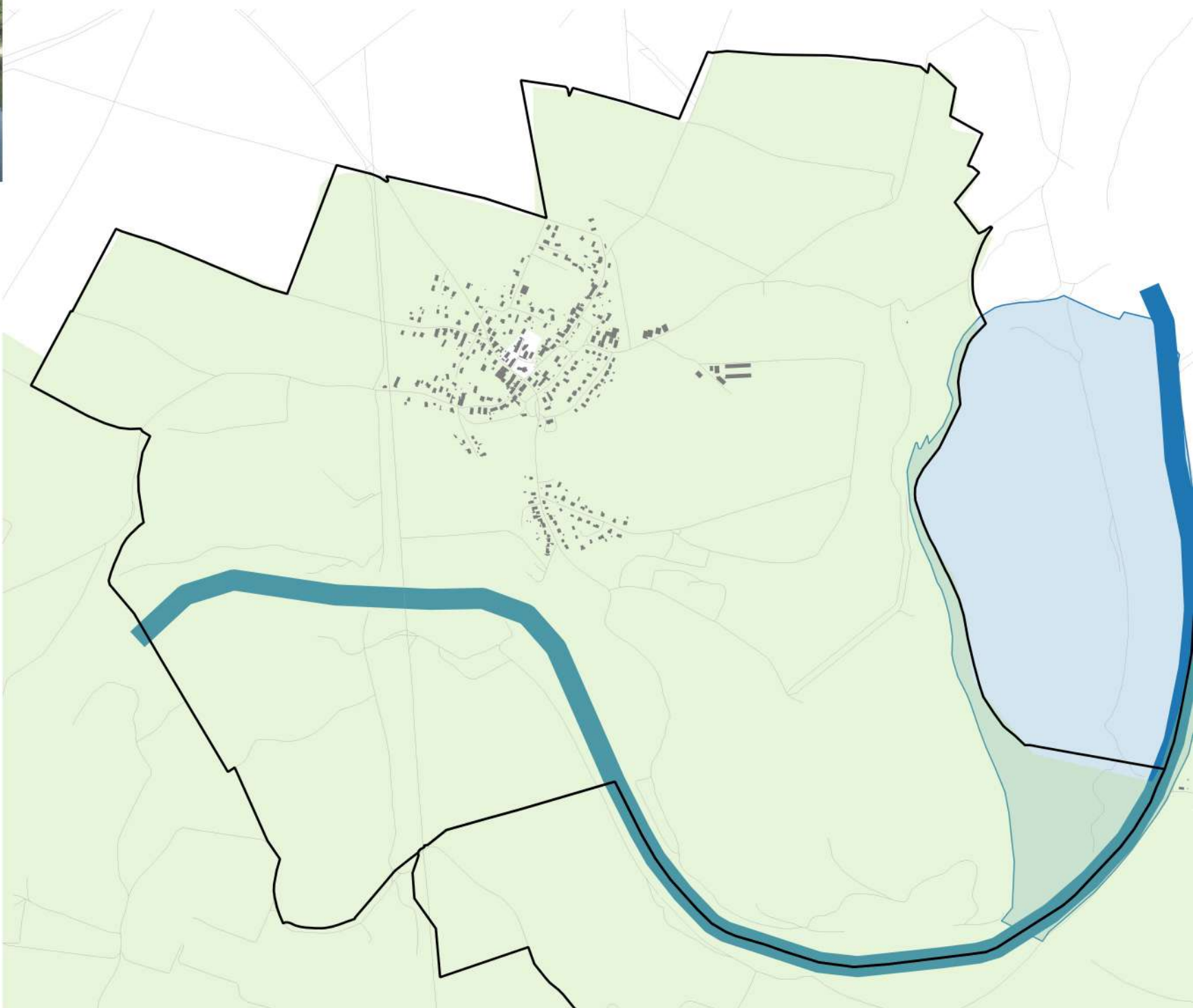
Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





MOLAY



Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périètre de protection immédiate
-  Périètre de protection rapprochée
-  Périètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000



Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

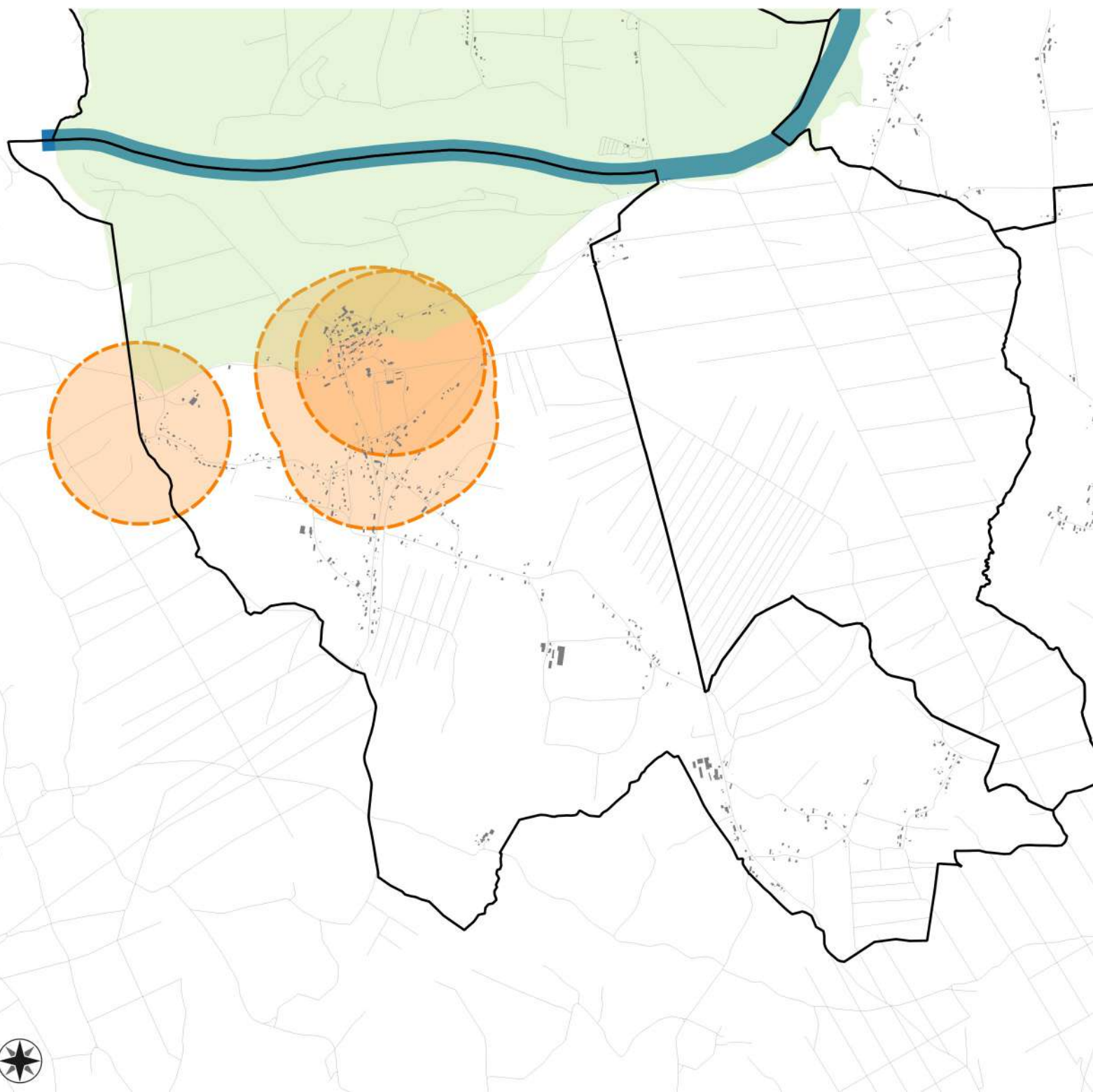
Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000

NEUBLANS ABERGEMENT





PETIT NOIR

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

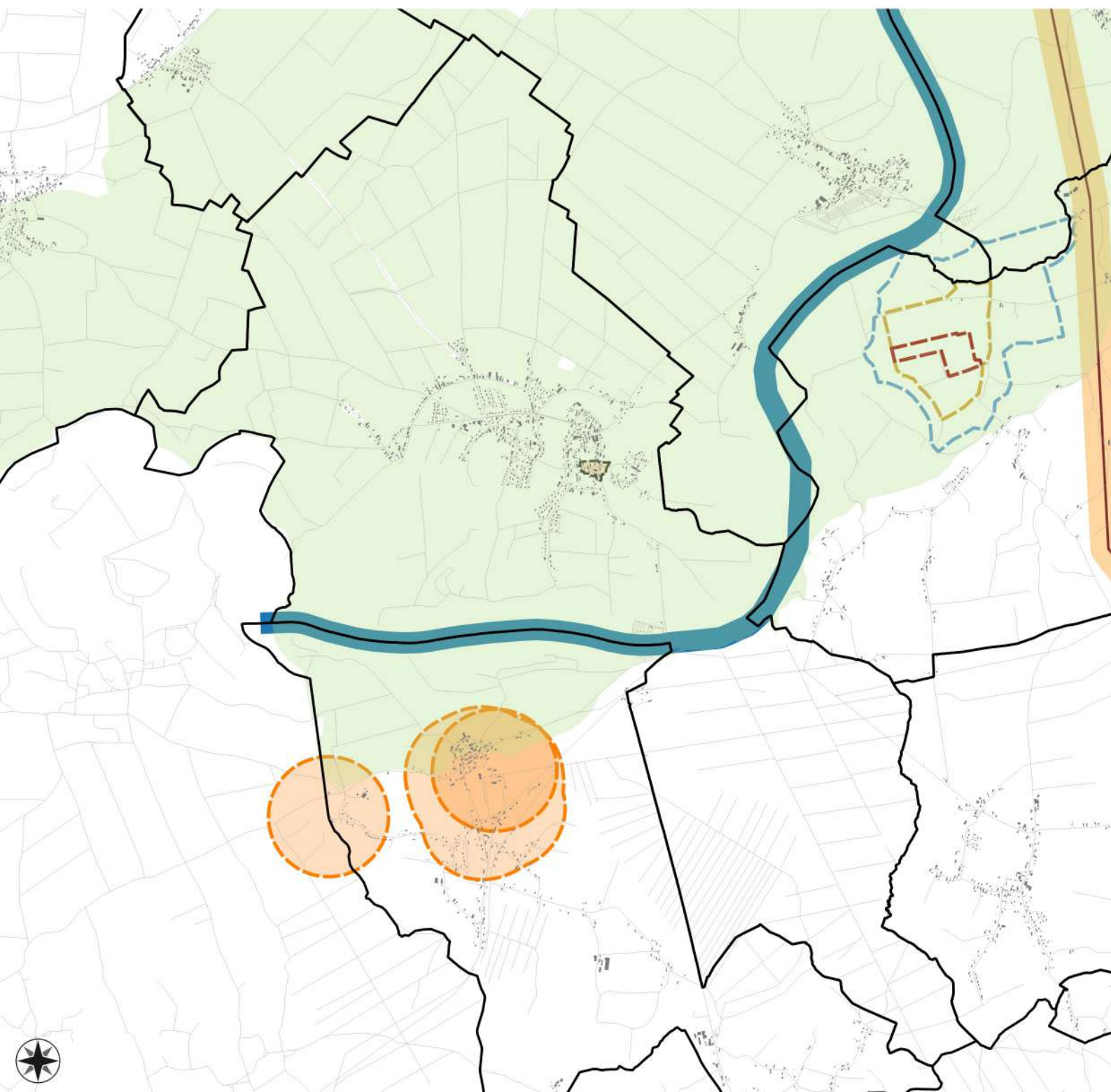
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





PLEURE



Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

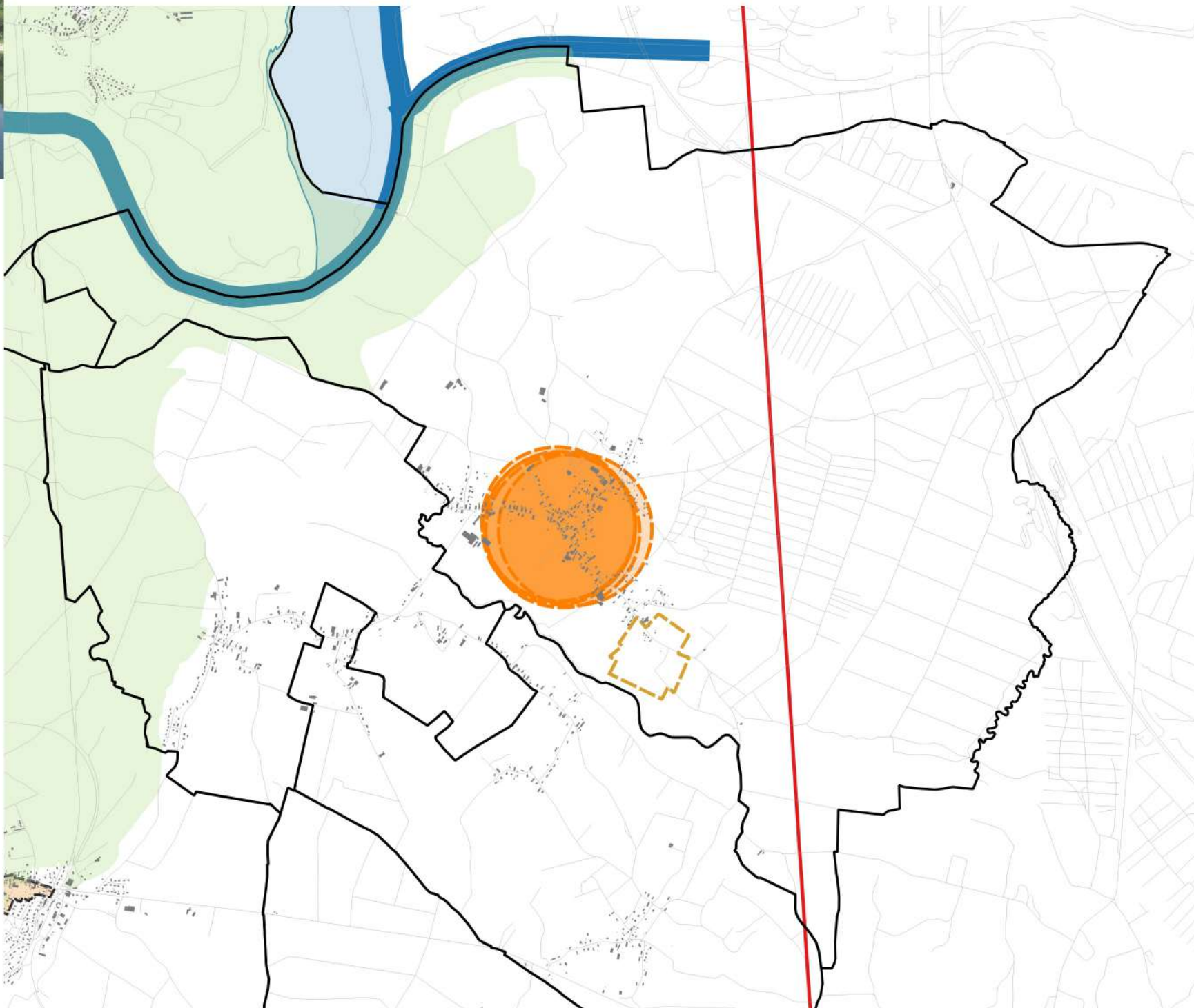
-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000



RAHON



Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000



SAINT-BARAING

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

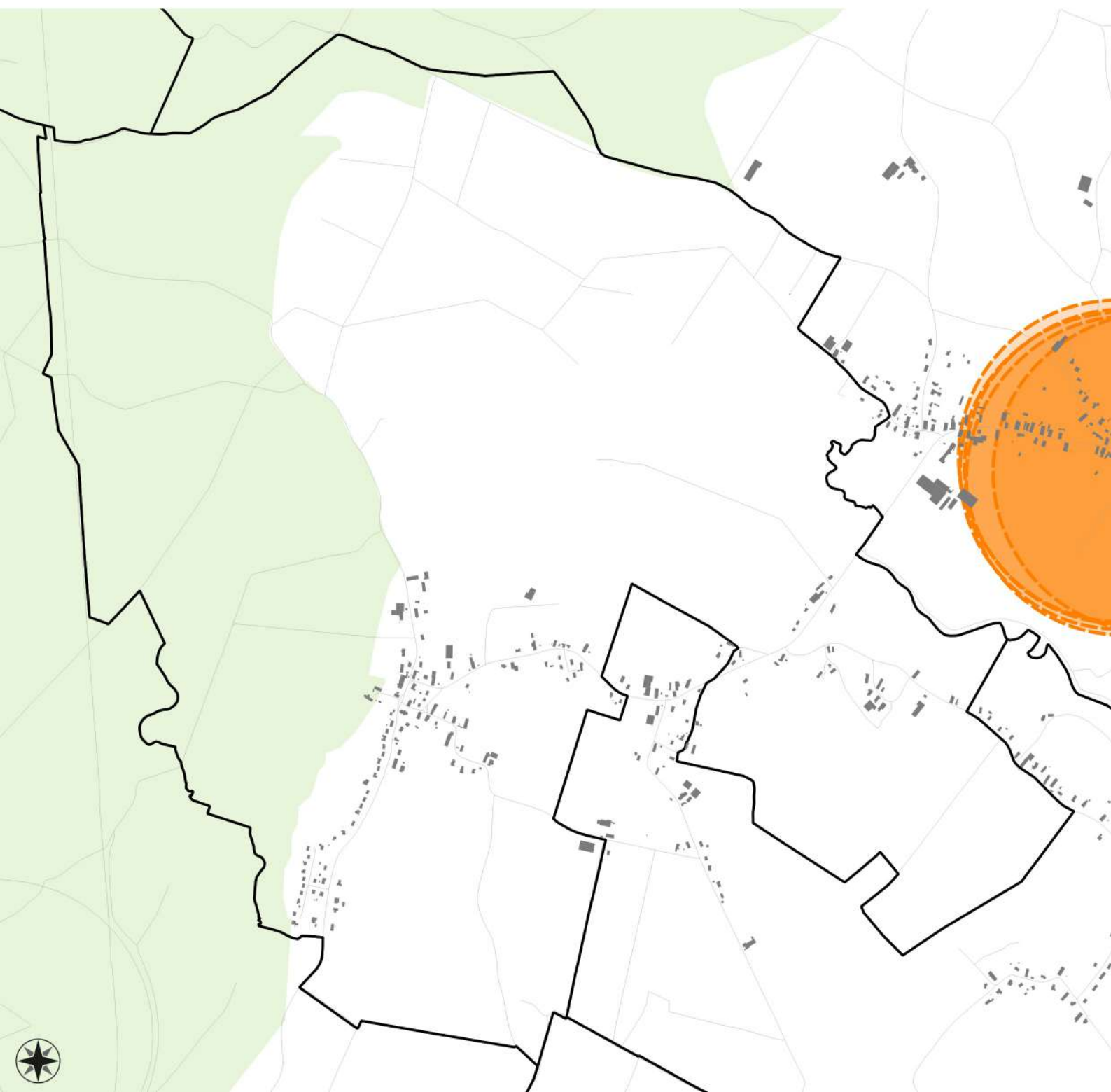
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

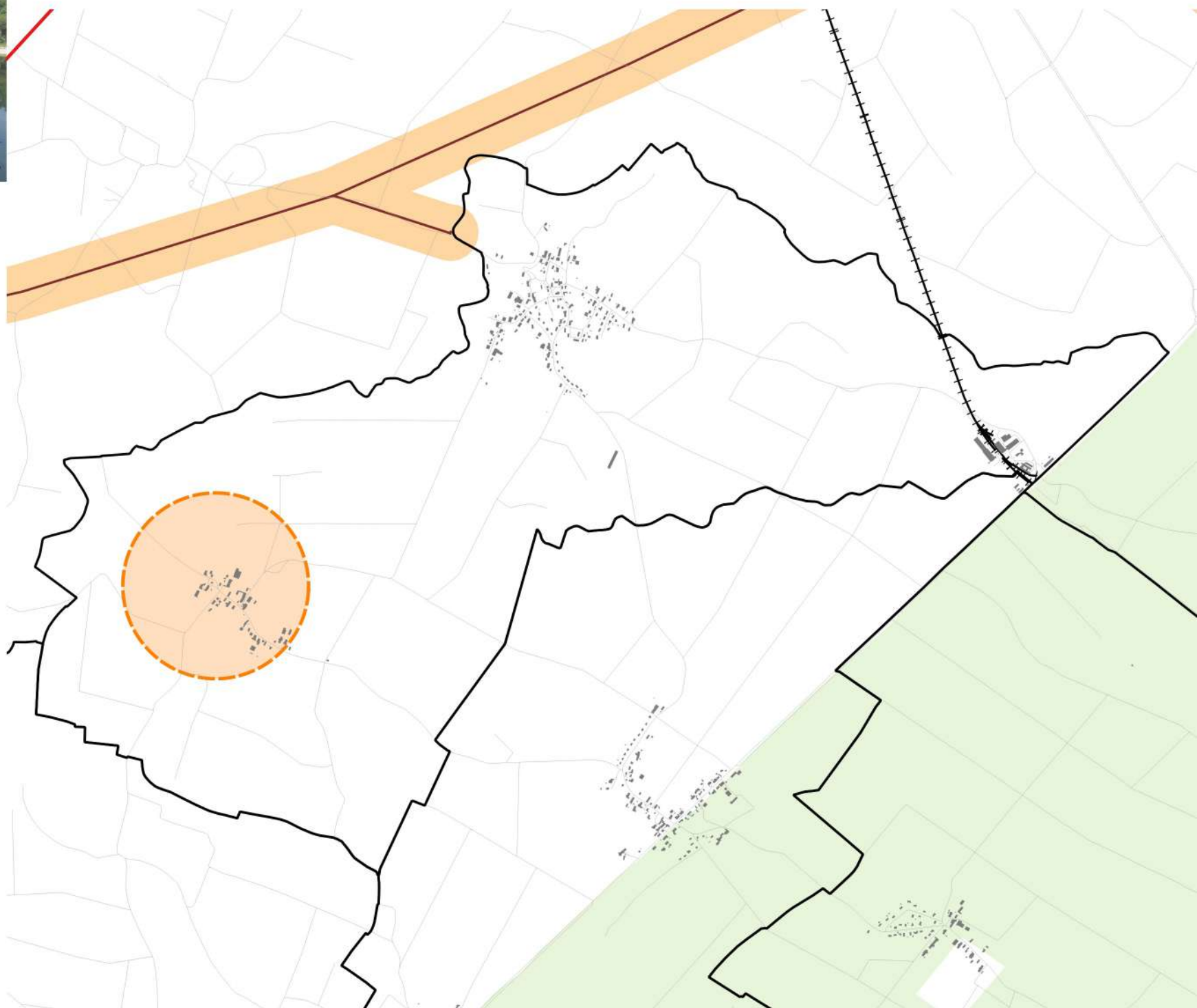
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





SELIGNEY

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits - AC1

-  Périmètre de protection des Monuments Historiques - 500m
-  Périmètre aux abords des Monuments Historiques

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles - AC3

-  Périmètre de protection de réserve naturelle

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine - AS1

-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Servitude de marchepied - EL7

-  Application de la servitude EL7 le long des cours d'eau

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz - I3

-  Emplacement de la canalisation de gaz
-  Périmètre d'application des réglementations liées à la servitude I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - I4

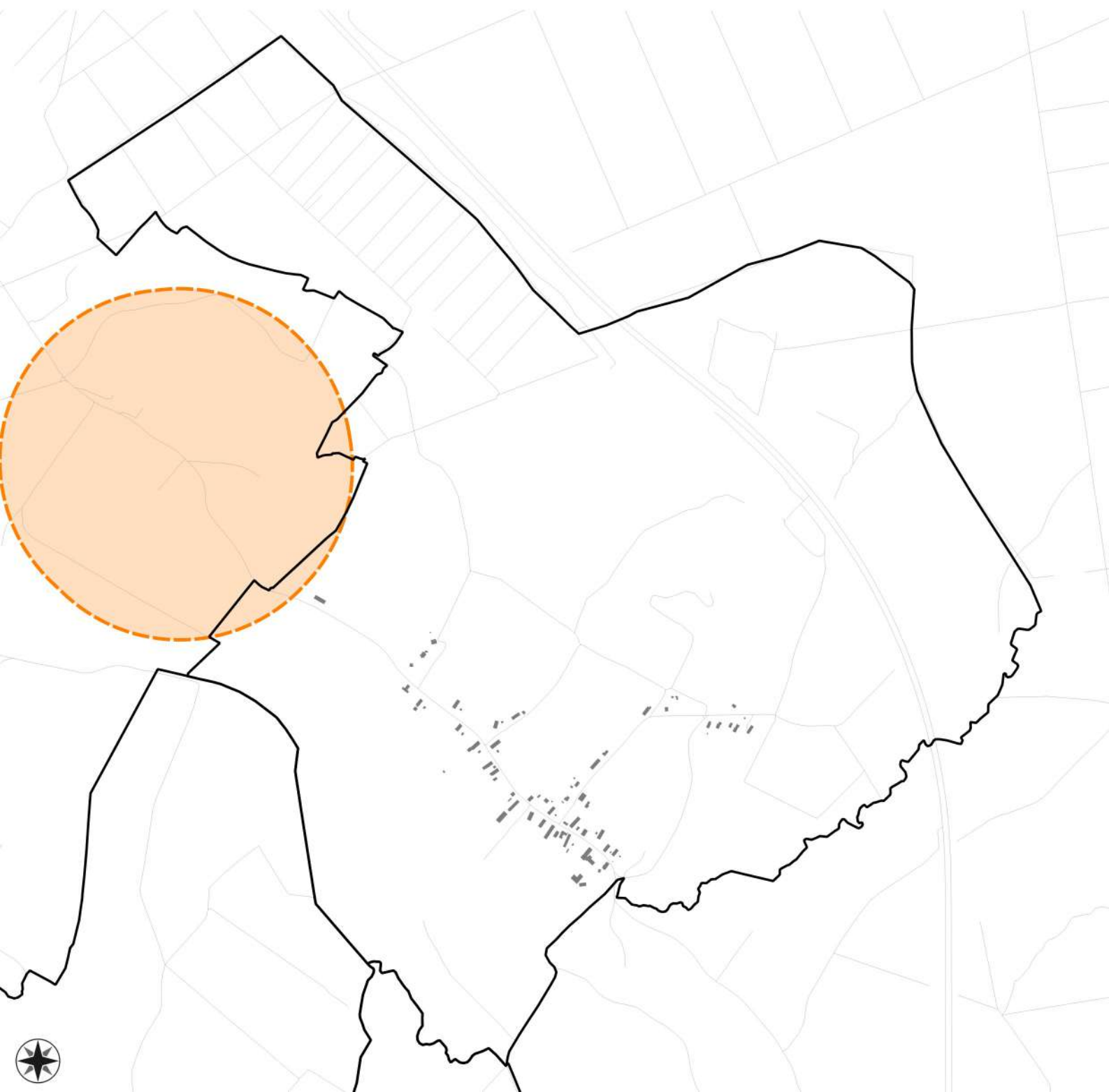
-  Lignes aériennes - RTE

Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - PM1

-  Périmètre d'application du PPRI - Doubs en Basse Vallée

Servitude relative aux chemins de fer - T1

-  Voie ferrée - ligne n°868 000





+++ Voie ferrée - ligne n°868 000

